

Aux futurs étudiants de BTS 1<sup>ère</sup> année,

Montardon, le 30 mai 2022,

Vous avez été affecté en BTS du Legta de Pau Montardon et je vous en félicite. Je vous remercie d'ores et déjà pour la confiance que vous accordez à notre établissement.

**Votre affectation ne sera valide** qu'à réception de votre dossier complété par voie postale ou en le déposant dans l'établissement (fermeture du secrétariat à compter du 21 juillet) 15 jours après votre acceptation dans parcourusup.

L'intégralité des pièces nécessaires à la constitution du dossier sont téléchargeables sur le site internet, [www.agrocampus64.fr](http://www.agrocampus64.fr) rubrique infos pratiques (bandeau en haut), Legta Montardon.

J'attire votre attention sur le fait que la résidence étudiante sera en travaux l'an prochain et ne pourra donc accueillir aucun étudiant. En cas de difficulté sur ce point, nous pouvons vous aiguiller vers une association (cf fiche information logements).

Les dates et horaires de rentrée sont fixés ainsi :

**LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 : BTS 1<sup>ère</sup> année Productions Animales-ACSE-Aménagements Paysagers**

**13h30 Finalisation des démarches administratives.**

**14h Rentrée et réunion d'information à l'amphithéâtre. (Présence obligatoire)**

**Suivi d'un accueil en classe avec les professeurs coordonnateurs.**

Dans l'attente de vous retrouver ou vous rencontrer en septembre, je vous souhaite un bel été et de très bonnes vacances.

La proviseure adjointe,

Sandrine MIRASSOU



**PIECES A FOURNIR :** (les autres pièces, règlement intérieur, notes d'informations...seront consultables en lignes dans la rubrique infos pratiques du site internet [www.agrocampus64.fr](http://www.agrocampus64.fr))

**Pièces à télécharger, à compléter et à signer :**

- Dossier d'admission dûment complété et signé (attention plusieurs signatures nécessaires).
- Fiche d'urgence.
- Fiche de santé.
- Coupon d'adhésion + Chèque de 20 € à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée (**si adhérent à l'Association Sportive du Lycée**).
- Coupon d'adhésion + Chèque de 20 € à l'ordre de « Art'lequin » concernant l'Association Culturelle des élèves et étudiants.
- **Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour le paiement de la pension :**
  - Autorisation dûment complétée et signée
  - Mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé avec RIB (**obligatoire**)

**Pièces à fournir :**

- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- **BOURSE DU CROUS :** Fournir la notification d'attribution conditionnelle du CROUS pour permettre le paiement. <https://crous-bordeaux.fr/bourses/> <https://www.crous-bordeaux.fr/bourses/constituer-votre-dossier/>
- Un exeat (certificat de fin de scolarité du dernier établissement fréquenté)
- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **en cours de validité (Obligatoire)**
- Le cas échéant : ancien PAP, PAI ou PPS ou aménagements aux examens
- Le cas échéant, notification d'aide humaine ou technique : **nous contacter rapidement dans ce cas.**

Si vous possédez un véhicule qui stationnera au Lycée (pièces à fournir) :

- 1/ Photocopie du permis de conduire
- 2/ Photocopie de la carte grise
- 3/ Attestation d'assurance

**PIECES A TELECHARGER POUR PRISE DE CONNAISSANCE :**

- Règlement Intérieur
- Fiche « trousseau » qui contient également les numéros utiles
- Fiche information logements
- Fiche transport
- Fiche RGPD